

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 8 juillet 2016</b>	<b>N° 2016-407</b>

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE  
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN  
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH  
M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

**EXCUSE(S) :**

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20  
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15  
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55  
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05  
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10  
  
Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45  
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05  
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25  
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20  
M. Marik FETOUH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20  
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55  
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10  
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25  
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 8 juillet 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction du développement économique</b>	<b>N° 2016-407</b>

---

**Site Cinq Chemins - Le Haillan - Arrêt du bilan de la concertation - OIM Bordeaux Aéroport -  
Approbation - Décision**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**I. Contexte du projet**

Par délibération n°2016-100 en date du 25 mars 2016, le Conseil métropolitain décidait l'ouverture de la concertation sur le site des Cinq Chemins situé sur la commune du Haillan au sein de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport.

En application de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, cette délibération précisait les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Afin de concrétiser sa stratégie de développement de l'activité et de l'emploi dans la métropole et plus particulièrement au sein de l'OIM Bordeaux Aéroport, et pour pallier le manque de foncier aménagé disponible sur ce territoire, Bordeaux Métropole souhaite développer une offre foncière et immobilière nouvelle, à destination des entreprises de ce territoire. Seront prioritairement ciblées les entreprises de la filière aéronautique-spatial-défense qui font l'objet d'un accompagnement spécifique par Bordeaux Métropole.

Pour rappel, les objectifs et principes d'aménagement de l'opération sont les suivants :

- un découpage du parcellaire souple permettant de s'adapter aux besoins des entreprises et de développer une diversité de typologies immobilières,
- la desserte du site par l'avenue de Magudas et la rue de Venteille afin de renforcer l'effet vitrine du site et valoriser sa situation d'entrée nord du périmètre de l'OIM « Bordeaux Aéroport »,
- le respect et la mise en valeur du patrimoine écologique et naturel du site par l'évitement et la réduction des impacts du projet ainsi que la recherche de compensations le cas échéant,
- le développement d'une qualité urbaine au travers des aménagements qui devront être proposés en phase opérationnelle,

La démarche de concertation s'est déroulée du 11 avril 2016 au 23 mai 2016 après publication de l'avis dans la presse locale et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole ([www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr)).

Conformément aux objectifs poursuivis et aux modalités qui avaient été annoncées, la concertation s'est organisée en étroite association avec la ville du Haillan et sous différentes formes complémentaires :

- la tenue d'une réunion publique,
- la mise à disposition de documents et recueil des avis en mairie du Haillan et au pôle territorial ouest,
- la mise à disposition de documents et recueil des avis sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole,
- des informations sur le site internet de la ville du Haillan, les réseaux sociaux, et dans la presse communale.

## **II. Bilan de la concertation**

Un dossier et un registre ont été mis à disposition du public à la mairie du Haillan ainsi qu'au pôle territorial ouest. Plusieurs personnes se sont rendues en mairie afin de prendre connaissance du projet, aucun avis n'a été formulé sur ces registres.

Le site de la participation de Bordeaux Métropole ([www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr)) a permis de mettre à disposition du public des documents d'information sur le projet ainsi que sur l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport dans lequel il s'inscrit, et d'informer le public sur le calendrier de la concertation au fur et à mesure de son avancée. Le site de la participation permet également au public de s'exprimer sous forme d'avis ou réactions. Aucune remarque n'a toutefois été formulée sur le site de la participation.

### La tenue d'une réunion publique :

Une réunion publique a eu lieu le mardi 26 avril 2016 à 18 heures au Haillan.

Les entreprises et habitants riverains du projet ont été informés de la tenue de cette réunion par plusieurs médias :

- la publication sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole et sur le site internet et la page Facebook de la ville du Haillan
- l'envoi d'invitations par courrier à l'ensemble des entreprises et riverains du secteur

Cette réunion publique a rassemblé une trentaine de personnes environ dont une majorité de représentants d'entreprises riveraines.

Lors de cette réunion publique le projet a été décrit dans son contexte communal et métropolitain (inscription du projet dans l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport). Le parti d'aménagement a également été détaillé.

Les remarques ont porté sur les points suivants :

- la commercialisation des terrains : la taille des lots, le découpage futur des terrains à vendre ainsi que sur la temporalité de commercialisation des lots,
- la desserte du site,
- les aménagements de services aux employés aux abords du site,
- les stationnements prévus dans le projet,
- les risques de concurrence avec l'autre projet d'aménagement économique « Caroline Aigle » situé sur la commune du Haillan.

Le compte-rendu de la réunion publique annexé ci-joint rappelle les avis exprimés par les habitants et précise les réponses apportées à leur remarques.

La clôture de la concertation, qui a été fixée au 23 mai 2016, a été annoncée par voie de presse et publiée sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles l'article L103-2 et suivants et L300-1,

**VU** la délibération d'ouverture de la concertation N°2016-100 en date du 25 mars 2016,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

#### **DECIDE**

**Article unique** : le Conseil approuve le bilan de la concertation relative à l'aménagement du site des Cinq Chemins au Haillan.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 AOÛT 2016</b>	Pour expédition conforme,  la Vice-présidente,  Madame Virginie CALMELS
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>4 AOÛT 2016</b>	